

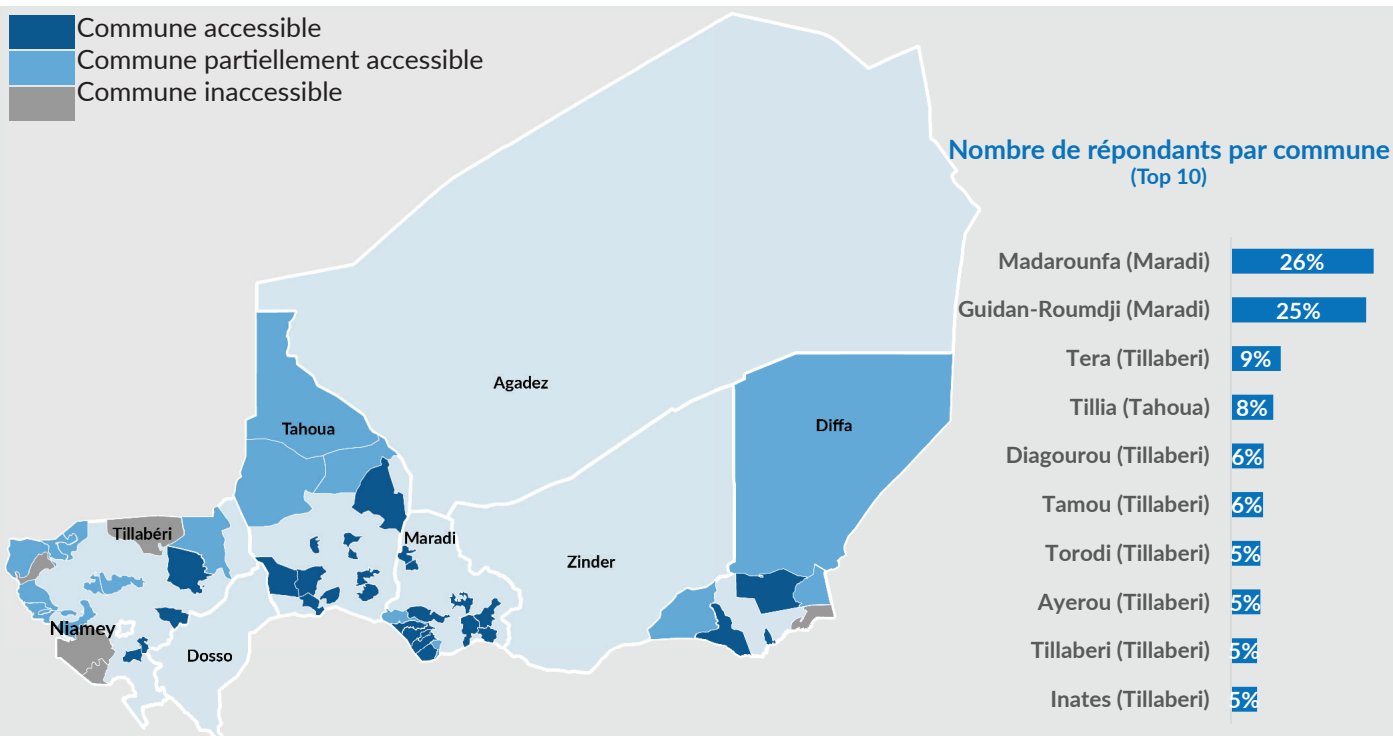
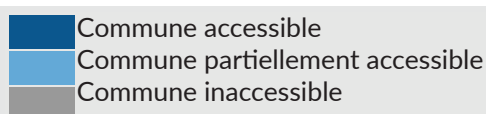
RAPPORT ANALYTIQUE DE PROTECTION

NIGER

RÉGIONS : DIFFA, MARADI, TAHOUA ET TILLABERI

SEPTEMBRE - DECEMBRE 2022

ZONES DE COUVERTURE DE COLLECTE DE DONNÉES



CHIFFRES CLES

1976 Entretiens au total

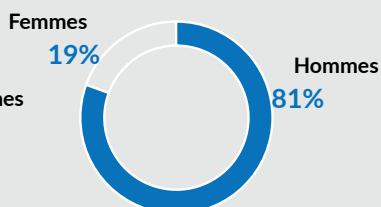
1285 Ménages

691 Informateurs Clés

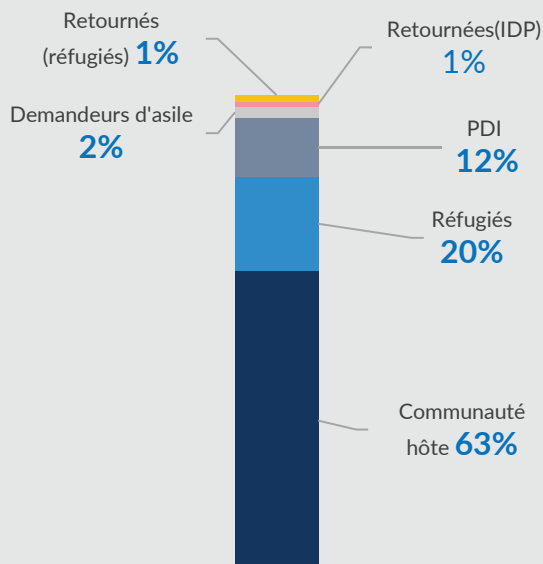
Ménages



Informateurs Clés



Répondant par statut



Financé par FCDO (Foreign, Commonwealth & Development Office), co-piloté par HCR et DRC au niveau régional et au niveau pays (Niger-Mali-Burkina Faso-Tchad), le projet de monitoring régional de protection (P21) est un outil inter-agences complémentaire aux autres outils de collecte de données du [monitoring de protection dans les zones affectées par la crise sécuritaire et humanitaire au Niger](#) (Collecte d'incident, référencement, sensibilisation, mouvement de population) et permet d'effectuer des analyses de protection basées sur des données probantes de perception collectées dans quatre régions du Niger (Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri). Les analyses contribuent à la compréhension de l'environnement de protection au Niger et de :

- Soutenir les acteurs de protection à faire une programmation basée sur des données probantes ;
- Contribuer à une meilleure coordination opérationnelle et transfrontalière ;
- Contribuer à l'effort de mobilisation de ressources ;
- Favoriser un plaidoyer commun pour une meilleure sensibilisation au niveau régional et global sur la crise de déplacement forcé.



SOMMAIRE

I. CONTEXTE SECURITAIRE ET HUMANITAIRE.....	3
II. RESUME EXECUTIF DE LA SITUATION DE PROTECTION.....	3
III. METHODOLOGIE.....	4
IV. ANALYSE DES DONNEES DE PROTECTION.....	4
1. Protection générale.....	4
a. Sentiment de sécurité et principaux incidents de protection.....	4
b. Restriction de mobilité et mouvements internes de population.....	5
2. Protection légale et documentation.....	6
a. Possession de documents civils individuels.....	6
3. Violences basées sur le genre.....	6
4. Engagement communautaire.....	7
5. Protection des enfants.....	7
6. Education.....	8
7. Besoins spécifiques et accès aux soins de santé.....	8
8. Solutions durables.....	9
V. RECOMMANDATIONS.....	10



I. CONTEXTE SECURITAIRE ET HUMANITAIRE

L'analyse des données de protection révèle que le contexte sécuritaire et humanitaire au Niger n'a cessé de se dégrader au cours des quatre derniers mois de l'année 2022 en témoigne la multiplication du nombre d'incidents sécuritaires attribués aux groupes armés non étatiques de diverses affiliations, les groupes d'autodéfense et marginalement aux forces de défense et de sécurité. Les incidents (attaques, enlèvements de personnes, menaces, tueries, explosion des EEI, etc.) affectent majoritairement les populations civiles, faisant d'énormes dégâts humains et matériels.

La situation sécuritaire au Sahel central notamment dans la zone des trois frontières (Tillabery) et sur les îles du lac Tchad (Diffa) est caractérisée par l'activisme des bandes armées avec des attaques systématiques des personnes et leurs biens dans les états nord-ouest du Nigeria (Maradi et Tahoua), constitue le principal facteur qui pèse sur le climat sécuritaire et humanitaire au Niger.

Aussi, le déploiement des opérations et patrouilles militaires pour contrecarrer les activités de ces groupes armés non étatiques dans les différentes zones constitue un défi sécuritaire majeur chez les populations civiles. Selon, les données du monitoring de protection 1699 incidents sécuritaires et de protections ont été rapportés entre septembre-décembre 2022 ayant fait majoritairement des victimes civiles (au moins 8000 personnes).

Ces incidents sont de plusieurs typologies dont entre autres les agressions physiques/sexuelles, assassinats/meurtres, enlèvements de personnes, extorsions de biens, etc. Au cours de cette période 664 cas d'extorsions de biens (bétails, vivres, biens de premières nécessités etc.), appartenant aux populations ont été rapportés, 287 cas d'enlèvements/assassinats/meurtres de personnes civiles, 433 cas d'attaques/agressions physiques/coups/blessures, 315 cas de mariages forcés/incendies volontaires/arrestations arbitraires, etc. Globalement, trois principales raisons d'insécurité sont citées par les personnes interviewées au cours de cette période, notamment 42% d'acteurs armés non étatiques, 34% d'extorsion de biens et 24% attaques/menaces.

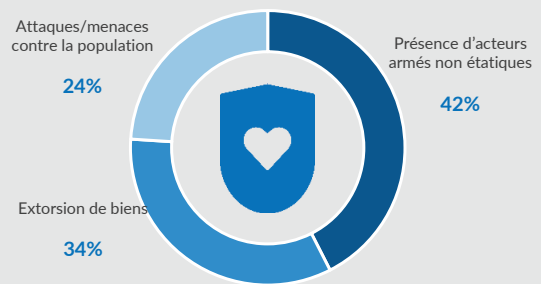
En addition au contexte sécuritaire, la crise climatique contribue fortement à la dégradation du contexte humanitaire avec notamment la sécheresse, les inondations qui poussent les populations à de multiples déplacements internes. La saison hivernale et les différentes crues des affluents d'eaux en particulier dans la région de Diffa avec la crue de la Komadougou Yobe au mois d'octobre 2022, ayant fait déplacer plus de 900 ménages de plus de 44 000 personnes (Sitrep OCHA, 31 décembre 2022), relocalisées sur les sites de différentes communes de la région (Chetimari, Diffa, Gueskerou et Toumour), illustre les conséquences de cette crise climatique sur les populations civiles.

Au 31 décembre 2022, quatre régions (Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéry) sont toujours les plus affectées par la crise sécuritaire et humanitaire au Niger, malgré les risques multiformes (attaques, menaces, incursions de groupes armés, extorsions de biens/vols, etc.), qui pèsent sur d'autres régions du pays. Ces quatre régions sont différemment affectées par la présence des groupes armés, des mouvements forcés transfrontaliers et internes de populations. Selon, les données du MAH/CG, plus de 377 000 personnes déplacées forcées du fait de la crise sécuritaire sont enregistrées dans ces régions au 31 décembre 2022. Les attaques des groupes armés non étatiques représentent 85 % des causes de déplacement forcé et 16% pour les autres causes (inondations, accès aux services sociaux de base, tension intercommunautaire, etc.) dans ces régions.

Le contexte sécuritaire et humanitaire ci-dessus décrit a accentué davantage la vulnérabilité des populations affectées et a engendré des besoins sectoriels multiformes. Cela plonge également ces populations dans une incertitude sur l'avenir à court et moyen terme, à cet effet, les données triangulées du monitoring au cours quatre derniers mois de l'année 2022 ressortent que :

67% des ménages interviewés dans les quatre régions ne s'attendent pas à une amélioration de la situation sécuritaire et humanitaire encore moins de leurs conditions de vie en 2023. Cela pour des raisons liées aux mauvaises récoltes, la non-mise en valeur des espaces cultivables du fait de l'insécurité (saison hivernale 2022), les inondations ayant détruit les cultures vivrières (région de Diffa), l'absence progressive de certains services étatiques essentiels (santé, école, état civil, etc.). Seuls 33% des ménages interviewés espèrent un changement positif de la situation sécuritaire et humanitaire ainsi de leurs conditions de vie en 2023. Cela du fait des mesures prises par les autorités pour la sécurisation des zones, le retour des services sociaux de base.

Principales raisons d'insécurité Ménage



II. RESUME EXECUTIF DE LA SITUATION DE PROTECTION

L'environnement de protection au cours des quatre derniers mois est resté complexe au sein des communautés affectées au niveau des quatre régions. Trois principaux facteurs ont pesé sur la situation de protection notamment les activités des groupes armés non étatiques, les opérations et patrouilles militaires et les inondations de la saison hivernale qui a pris fin au mois de septembre 2022.

La triangulation des données de protection ressort trois grandes catégories de problématiques de protection évoquées par les informateurs clés et ménages interviewés. 51% des personnes interviewées évoquent la menace à l'intégrité physique (tueries, enlèvements de personnes, agressions, etc.), psychologique et les restrictions de circulation comme première problématique de protection, 39% citent les difficultés d'accès aux moyens de subsistance et services sociaux de base et 10% parlent de l'effritement du tissu social et la rupture de confiance entre les familles qui accroît les tensions intercommunautaires. Les données du monitoring de protection citées plus haut (1 699 incidents de plus de 8000 victimes), corroborent les perceptions des personnes interviewées.

L'environnement sécuritaire au niveau des quatre régions a fortement exacerbé les risques de protection au cours du dernier quadrimestre de l'année pour les populations et en particulier chez des personnes à besoins spécifiques, les femmes, enfants. Ces risques impactent particulièrement la protection des enfants y compris sur l'environnement scolaire, les violences basées sur le genre, la cohabitation pacifique et la cohésion sociale.

Pour ce qui est de la protection des enfants, 27% des personnes interviewées au cours du dernier quadrimestre de l'année estiment que les enfants courent les mêmes risques sécuritaires que les adultes (enlèvement, tueries, menaces, enrôlements, etc.). Cette situation a davantage accentué les besoins et les vulnérabilités chez les enfants. Selon les données HNO/2022 **du sous-cluster de la protection de l'enfant, plus de 611 000 enfants sont dans le besoin de protection au Niger** dont la majorité sont identifiés dans les zones en proie à l'insécurité et au déplacement interne de population.

Selon, les données HNO 2022 du sous-cluster VBG, plus de 400 000 personnes étaient dans le besoin de protection contre les violences basées sur le genre en 2022 au Niger, en particulier dans les régions affectées par la crise humanitaire. La dégradation des conditions de vie des populations, les pesanteurs socioculturelles sont des facteurs qui exposent aux risques de violences basées sur le genre, y compris le recours aux stratégies négatives de survie.

76% des personnes interviewées au cours de la période septembre-décembre 2022, déclarent que les activités des groupes armés non étatiques sont à l'origine des problématiques de protection rencontrées au sein de leurs communautés, 18% des opérations et patrouilles militaires et 6% de catastrophes naturelles particulièrement les inondations.



III. METHODOLOGIE

La méthodologie de collecte des données vise à couvrir 5 % de l'ensemble des villages de toutes les communes des quatre régions touchées par la crise humanitaire, notamment : Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéry et tient compte aussi de la distance entre les villages sélectionnés.

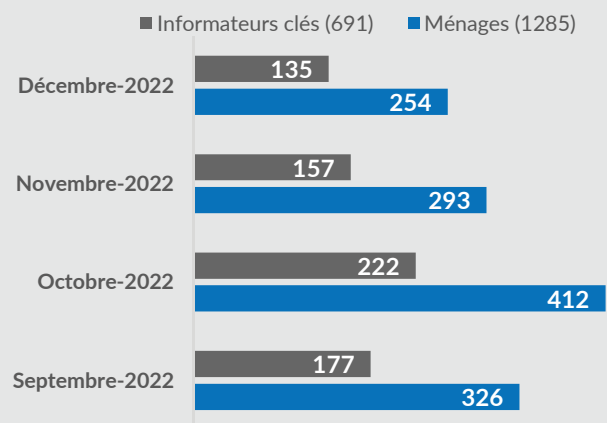
Deux questionnaires sont administrés aux répondants :

- Questionnaire ménage ;
- Questionnaire informateur clé.

5% de 840 villages (42 villages) sont donc ciblés à chaque cycle de collecte avec une moyenne de 8 répondants par cycle, soit 5 ménages et 3 informateurs clés par village. Les questions sont administrées en présentiel dans les localités accessibles et par téléphone dans les zones difficiles d'accès pour des raisons d'insécurité ou d'aléas climatiques.

Bien qu'ils représentent 10% des localités couvertes, il est tout de même important et nécessaire de signaler qu'il existe des villages totalement inaccessibles physiquement et par téléphone et pour ces cas spécifiques les entretiens sont effectués les jours de marchés hebdomadaires. Le contexte socio-culturel ne facilite pas le respect du genre, cependant, il est pris en compte ainsi que la diversité culturelle dans le choix des ménages et des informateurs clés.

Nombre de répondant (1976)



IV. ANALYSE DES DONNEES DE PROTECTION



1. Protection générale

L'analyse des données de la période sous revue a révélé un environnement de protection précaire résultant de la dynamique sécuritaire qui a prévalu et qui a évolué en dent de scie tout en restant sévère au niveau des quatre régions suivies (Diffa, Maradi, Tahoua, Tillabéry). cinq indicateurs illustrent la sévérité de la protection générale au sein des communautés, notamment le sentiment de sécurité, la mobilité des personnes, les relations entre les communautés, les typologies d'incidents rapportés et les mouvements de populations observés.

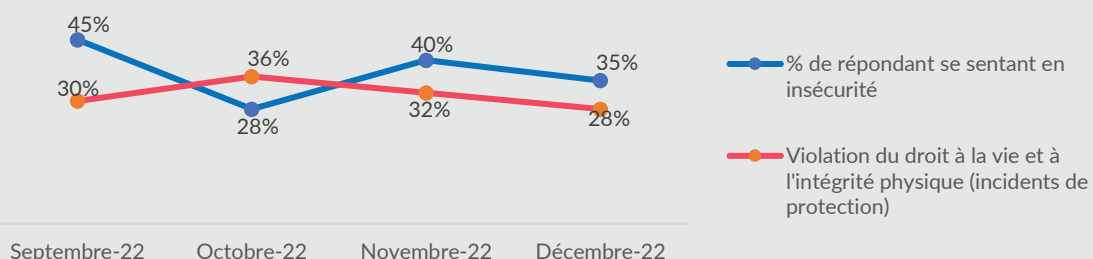


a. Sentiment de sécurité et principaux incidents de protection

Globalement, 36% des personnes interviewées au cours des quatre derniers mois de l'année disent ne pas se sentir en sécurité dans leurs zones d'habitation. Ce sentiment d'insécurité a varié d'un mois à un autre avec un pic au mois de septembre où 45% des personnes interviewées disent ne pas se sentir en sécurité. Cette hausse de sentiment d'insécurité s'explique par la recrudescence observée des activités des groupes armés qui coïncide avec la fin de la saison hivernale et l'occasion pour ces groupes armés non étatiques de faire des prélèvements de taxes illégales sur les récoltes et les extorsions de biens (têtes de bétail).

Le mois d'octobre a été moins sévère avec 28% des personnes interviewées qui disent ne pas se sentir en sécurité, et cela du fait de la reprise, des opérations et patrouilles militaires jusque-là limitées par les difficultés d'accès en lien avec l'impraticabilité des routes en raison de la saison pluvieuse.

Evolution du sentiment d'insécurité et de la violation du droit à la vie et l'intégrité physique



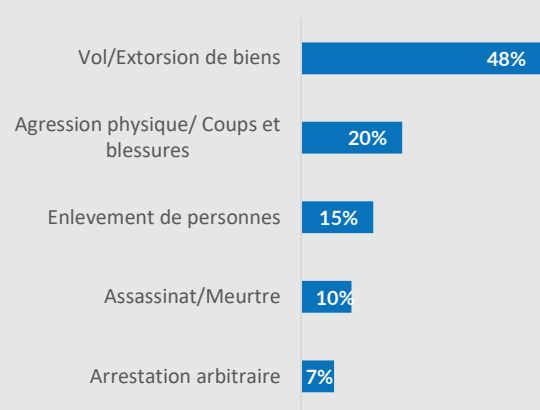
Sentiment de sécurité Septembre - Décembre 2022 Ménages



Le sentiment de sécurité est un indicateur sur le climat sécuritaire immédiat des personnes interviewées et la sévérité de ce sentiment varie en fonction de l'emplacement des personnes au moment des entretiens. Entre septembre-décembre 2022, 36% des personnes interviewées disent ne pas se sentir en sécurité et en moyenne, 79% des personnes interviewées qui habitent dans les zones frontalières de 25 à 50 km au niveau des quatre régions disent ne pas se sentir en sécurité. Les principales raisons du sentiment d'insécurité rapportée au cours de la période sont entre autres la présence des groupes armés non étatiques, les extorsions de biens, la faible présence des autorités étatiques dans certaines zones du fait de l'insécurité.

La triangulation des données sur la perception de l'environnement sécuritaire et des données du monitoring des incidents sécuritaires et de protection corrobore l'analyse globale sur la protection générale au sein des communautés. Ainsi selon ces sources 1 699 incidents sécuritaires et de protection ont été rapportés entre septembre-décembre 2022 ayant fait au moins 8000 victimes par les civiles au niveau des quatre régions. Ces incidents sont principalement les extorsions de biens 48%, les assassinats/meurtres/agressions 30%, les enlèvements de personnes 15%, les arrestations arbitraires 7% et les auteurs présumés de ces incidents sont à 85% des éléments de groupes armés non étatiques, 10% des membres de la communauté, 3% des hommes en tenues et 2% des personnes inconnues.

Principaux incidents de protection Septembre - décembre 2022



b. Restriction de mobilité et mouvements internes de population

Les difficultés de mobilité pour les personnes et leurs biens accentuent la vulnérabilité et les besoins humanitaires de celles-ci. Entre septembre-décembre 2022, 26 % des personnes interviewées disent rencontrer des difficultés de circuler dans leurs zones de résidence. Ce pourcentage a également varié d'un mois à un autre avec un pique au mois de septembre 2022 où 37% des personnes interviewées disent rencontrer des difficultés de circuler. Cela est dû principalement à la multiplication des incursions des groupes armés et la montée des eaux de pluie qui limite la circulation des personnes et des biens sur les voies d'accès aux chefs lieux de communes.

Les tendances des mouvements internes de populations au cours des quatre derniers mois de l'année ont fluctué d'une région à une autre. Ainsi, selon les chiffres du ministère de l'Action Humanitaire/GC entre septembre-décembre 2022, la région de Diffa est passée de 149 816 PDI à 140 593 PDI ; une baisse due au retour des personnes dans leurs villages d'origines. Dans la région de Maradi, les PDI sont passées de 18 990 à 15 128 personnes ; une baisse due également au retour de certains PDI et aux déplacements secondaires qui rendent difficile l'accès aux sites pour le recensement. Dans la région de Tahoua, la tendance est en hausse avec 72 022 PDI au mois de décembre 2022 contre 49 446 PDI au mois de septembre 2022. La région de Tillabéri a connu une forte baisse du nombre de PDI. Selon les chiffres officiels, 128 748 au mois de décembre 2022, contre 153 455 en septembre 2022. Les raisons sont dues aux mouvements secondaires et aux retours dans les zones d'origine.

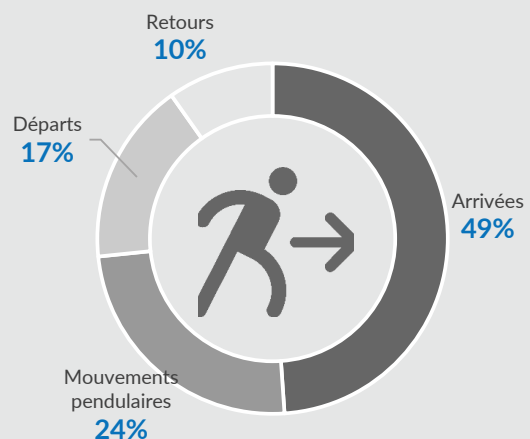
68% des personnes interviewées estiment que les causes de la restriction de circulation des personnes dans les zones affectées sont liées aux activités des groupes armés (incursions, attaques, violences, pose de mine EEI etc.), 17% estiment que le couvre-feu et les opérations militaires limitent la mobilité des personnes et 9% estiment que ce sont les tensions communautaires et manques de documents d'identités qui limitent la circulation des personnes au niveau des quatre régions suivies.

Les difficultés de mobilité constituent un problème de protection majeur pour les populations civiles. Cela du fait que ces populations sont privées des possibilités de ravitaillement en biens de première nécessité au niveau des marchés hebdomadaires, chefs-lieux de communes et départements.

Le contexte sécuritaire et humanitaire tendu au cours du dernier quadrimestre de l'année a continué à engendrer des mouvements multiples de populations et 19% des personnes interviewées déclarent avoir effectué un déplacement au cours des quatre derniers mois de l'année.

49% des mouvements de population observés sont des déplacements primaires, 24% des déplacements pendulaires, 17% des déplacements secondaires et 10% des mouvements retours dans les zones d'origines. Les incursions et exactions des groupes armés, les opérations militaires, la recherche de moyens de subsistance sont entre autres causes des mouvements de populations selon, les données du MAH/CG et plus de 377 000 personnes déplacées forcées du fait de la crise sécuritaire sont enregistrées dans les régions de Diffa, Maradi, Tillabéry, Tahoua et Niamey au 31 décembre 2022.

Typologie de mouvement observés Informateurs clés



Toutefois, il faut noter que la période a été marquée aussi par une recrudescence des mouvements transfrontaliers Niger-Burkina Faso-Nigeria-Mali. Selon les données des rapports d'évaluation rapide de protection des acteurs (RRM, HCR, SitRep OCHA), plus de 1700 ménages de plus de 9 000 personnes déplacées forcées parmi lesquelles des demandeurs d'asile sont accueillis dans les départements de Téra et Bankilare entre novembre et décembre 2022. Ces populations viennent de part et d'autre de la zone des trois frontières Niger-Mali-Burkina Faso.

Aussi dans les régions de Maradi, Tahoua, et Diffa cette situation de mouvements transfrontaliers en provenance du Nigeria et du Mali a été observée au cours de la même période en particulier au mois de novembre. Au moins 82 ménages demandeurs d'asile en provenance du Nigeria ont été accueillis sur le site de Kartakay (commune de Guidan Roumdji). Et au moins 295 ménages de plus de 2000 personnes parmi lesquelles des demandeurs d'asile ont été accueillis sur les sites de Djori kolo Malan et N'guel N'Digaye (communes de Diffa et Kablewa).

70 % des personnes interrogées estiment que les principales causes des déplacements internes primaires des populations sont liées aux activités des groupes armés qui exercent une forte pression sur les populations civiles de part et d'autre dans les zones frontalières avec la multiplication des exactions (tueries, enlèvements de personnes, menaces, ultimatum, extorsions de biens, etc.), 30% estiment que ce sont les (inondations, accès aux services sociaux de base, tension intercommunautaire, insuffisance de l'assistance, sécheresse, etc.) qui sont à l'origine des mouvements secondaires multiples (pendulaires, retours, etc.)



2. Protection légale et documentation

La crise sécuritaire et humanitaire au Niger affecte quatre catégories de population, il s'agit des personnes déplacées internes, les populations hôtes, les retournés et les réfugiés. Pour ce qui est des déplacés internes, le Niger a adopté la loi 2018-74 relative à la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes qui définit le cadre de protection légale ainsi que les droits dont jouissent spécifiquement les personnes forcées de se déplacer à l'intérieur du pays en raison des forces majeures y compris les solutions durables pour les retournés.

Les populations hôtes bénéficient de la protection légale dont jouissent tous les citoyens ordinaires du pays et les réfugiés bénéficient de la protection internationale définie par la Convention de 1951 relative au statut de réfugié et de son protocole additionnel de 1967.

De façon spécifique les réfugiés bénéficient de la protection de la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés de 1984. Au plan national, la loi 97 du 20 juin 1997 sur la protection des réfugiés et son décret d'application de 1998 sont également applicables, il est important de noter que cette dernière est en cours de révision.



a. Possession de documents civils individuels

20% des personnes interviewées au cours des quatre derniers de l'année 2022 disent qu'elles ne disposent pas de documents d'état civil. Il existe des disparités entre les hommes, femmes et enfants dans la possession des documents individuels au niveau des zones affectées par la crise sécuritaire.

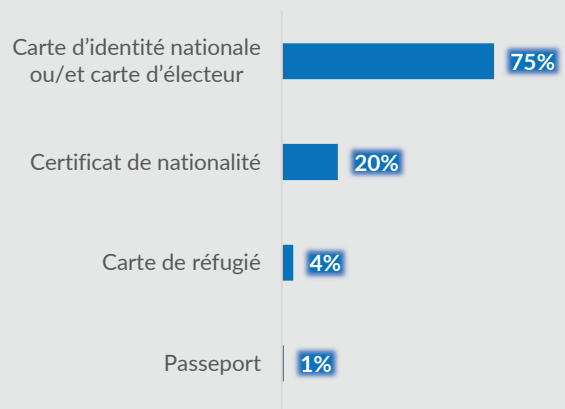
Les personnes interviewées estiment que les hommes possèdent davantage de documents individuels pour des raisons de voyages, migration, mobilités et activités politiques ou civiles que les femmes et les enfants qui disposent de moins de pouvoir de décisions dans le contexte socioculturel du Niger.

Aussi, le contexte sécuritaire et humanitaire a eu un impact considérable sur la capacité des services d'état civil à délivrer les documents individuels, la disponibilité des populations à acquérir les documents individuels du fait des mouvements et le manque de moyen financier y afférents. Il faut noter aussi la fermeture de ces services d'état civil dans plusieurs communes des régions de Tillabéri et Diffa qui a considérablement impactée les capacités de délivrances des documents civils. Il existe principalement trois typologies de documents individuels à la disposition des personnes interviewées notamment les cartes d'identité nationale représentent 75%, les certificats de nationalité 20% et autres (passeport, carte de réfugié), 5%.

50% des personnes interviewées déclarent que les enfants en déplacement ne possèdent pas d'actes de naissance, ce qui expose ces enfants à de multiples risques de protection (apatridies, difficultés de réunification familiale après séparation, déscolarisation, etc.). Ce pourcentage reste plus ou moins le même avant et après le déplacement sur la possession par les enfants d'acte de naissance. Les raisons sont entre autres la fermeture et/ou éloignement des services de délivrance 31%, la méconnaissance des procédures d'acquisitions d'acte de naissance par les parents 25%, manque de moyens financiers 9%.

44% des personnes interviewées disent qu'il n'existe pas de procédures spécifiques en faveur des personnes ayant de besoins urgents de documents d'identification. Toutefois, 79% des interviewées estiment que les membres de la communauté connaissent les procédures de délivrance de documents individuels (actes de naissance, nationalité, cartes d'identité, etc.).

Types de document Ménages



3. Violences basées sur le genre

L'analyse des données de protection au 31 décembre 2022 ressort que les violences basées sur le genre constituent une problématique majeure de protection au sein des communautés. 17% des personnes interviewées disent avoir connaissance des cas de VBG au niveau de quatre régions suivies. Ce qui est alarmant dans le contexte du Niger où les questions liées aux VBG sont sensibles et sous déclarés.

Il ressort également que la prévalence de la problématique de VBG diffère d'une région à une autre, dans la région de Maradi, 37% des informateurs clés interviewés disent avoir connaissance de cas de violences basées sur le genre au sein de leurs communautés contre une moyenne mensuelle de 12% pour les autres régions.

Plusieurs typologies de VBG affectent les communautés notamment les agressions physiques qui représentent 30% des cas observés, agressions sexuelles et viols 21 %, dénis de ressources 15%, mariages forcés 13%. La proportion des cas d'agression physique et des cas d'agression sexuelle/viol a considérablement augmenté au fil des années du fait de la dynamique sécuritaire (enlèvements de personnes, menaces, extorsions de biens, etc.).

Le déni de ressources constitue pour les personnes à besoins spécifiques, en particulier les femmes et les enfants, le déni d'accès aux assistances humanitaires, l'accès aux activités génératrices de revenus, l'accès aux terres aux motifs que ces avantages reviennent prioritaires aux hommes qui sont les chefs de famille.

27% des personnes interviewées au cours de quatre derniers mois de l'année estiment que les survivants (es) de violences basées sur le genre n'ont pas accès aux services de prise en charge toutes catégories confondues. Les raisons évoquées sont entre autres les pesanteurs socio-culturelles 32%, l'inexistence/insuffisance des services de prise en charge spécialisée 26%, la distance avec les services disponibles, 14% et autres (manque de personnel féminin, processus de référencement inadéquat, etc.).

52% des personnes interviewées déclarent qu'il existe des endroits à risques de VBG pour les membres de la communauté. Trois principaux endroits à risques sont cités notamment loin de la communauté (brousses, axes de marchés hebdomadaires, etc.) 26%, dans les champs 22%, en allant chercher du bois/eau 18% et autres (rues, écoles, latrines, etc.) 34%.

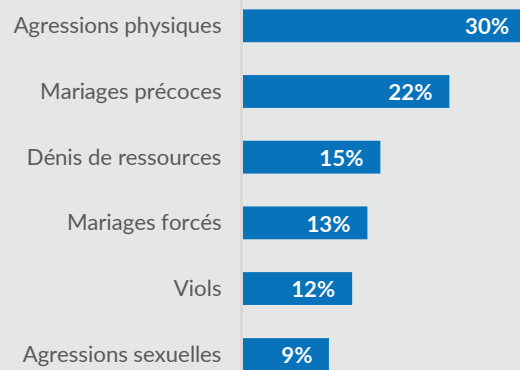
La triangulation avec les données du monitoring de protection par région au 31 décembre 2022 révèle une nouvelle dynamique alarmante en lien avec les VGB dans les régions de Maradi et Tillabéry où 31% des victimes directes des incidents sécuritaires et protection soit 2 480 sur un total de 8000 victimes de la période septembre-décembre sont des femmes/filles.

La particularité dans la région de Tillabéry est relative à l'augmentation des menaces et ultimatums contre les femmes /filles pour qu'elles se marient ou n'exercent pas d'activités génératrices de revenus de la part des groupes armés.

Dans la région de Maradi, en plus des agressions physiques de plus en plus de femmes/filles dont des enfants sont victimes d'enlèvements contre demandes de rançons de la part des groupes armés qui opèrent dans les zones frontalières Niger-Nigeria.

Ces nouvelles tendances accentuent la pression psychologique sur les familles et les communautés des victimes. NB : le sous cluster VBG a rapporté 3 472 cas (GBVIMS), au 31 décembre 2022 dont 98% des femmes/filles et 2% des hommes/garçons et 31% sont âgés de moins de 18 ans.

Principaux cas de VBG
Ménage



4. Engagement communautaire

La situation sécuritaire et humanitaire a fortement impacté l'engagement communautaire des populations dans les zones affectées. Les tensions communautaires, les exactions des groupes armés non étatiques ciblant les leaders et personnes influentes au sein des communautés ont progressivement joué contre les structures communautaire (chefferies traditionnelles, chefs religieux, organisation des jeunes et des femmes... etc.). 79% des personnes interviewées disent que les représentants et les dirigeants communautaires sont présents au sein des communautés. 21% affirment que ces représentants ont quitté les villages pour des raisons sécuritaires. Dans le contexte socioculturel du Niger, cette proportion est élevée en raison du rôle de régulateur social que jouent ces institutions communautaires.

Pour ce qui est de la mise à jour des services disponibles au sein des communautés, 56% des répondants disent recevoir régulièrement des informations sur les services disponibles auprès des acteurs contre 43% qui disent n'avoir aucune information de mise à jour sur la disponibilité de ces services au cours des quatre derniers mois de l'année 2022

Sur la même période, il ressort que 39% des personnes interviewées estiment que les acteurs étatiques et humanitaires n'ont pas suffisamment impliqué les communautés dans la conception et la mise en œuvre des réponses aux problématiques de protection (cohésion sociale, VBG, protection des enfants, documentation civile, accès aux services sociaux de base, etc.) ;

16 % des personnes interviewées estiment que les acteurs étatiques et humanitaires ont impliqué suffisamment les communautés dans la conception et la mise en œuvre des activités de protection dans les zones affectées par la crise sécuritaire ;

45 % des personnes interviewées estiment que les acteurs étatiques et humanitaires ont impliqué davantage les communautés dans les activités de collecte de données (évaluations) et les activités de mo-

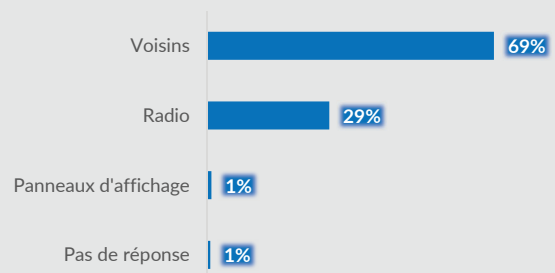
bilisations communautaires (sensibilisation).

Les trois premiers types d'informations attendues par les communautés de la part des acteurs humanitaires sont entre autres les informations sur les assistances/services disponibles à 36%, les modalités d'accès aux services 30% et les droits et obligations 24%. Sur la communication et l'interaction avec les organisations humanitaires, 9% des personnes interviewées disent avoir des problèmes de communication avec des organisations humanitaires (modalités d'assistance, programmes d'activités etc).

Les moyens de communication préférés par les communautés sont d'abord les voisins 69% (bouche à oreilles), radios communautaires 29% et autres 2% (panneaux...).

La participation des femmes dans les instances communautaires (comités de protection, plaintes, protection des enfants, etc.), est acceptable. 58 % des structures communautaires disposent en leurs seins au moins 1-25% de femmes, 32% des structures disposent au moins 26-50% des femmes, et 8% des structures disposent de 51% à plus de femmes.

Moyen de Communication préférentielle
Ménages





5. Protection des enfants

Selon les données sur l'aperçu des besoins humanitaires au Niger HNO 2022, 55% des 3, 7 millions des personnes dans le besoin au Niger étaient des enfants, dont 611 000 enfants dans les zones affectées par la crise sécuritaire. Cette dernière a bouleversé les structures traditionnelles de protection des enfants, notamment les familles, l'entraide communautaire, les chefferies et le cadre religieux de protection des enfants.

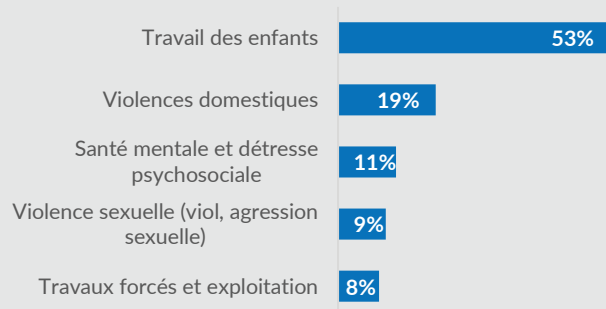
35% des personnes interviewées au cours du dernier quadrimestre de l'année 2022 estiment que les enfants courent les mêmes risques sécuritaires (enlèvements de personnes, menaces, tueries, agressions, etc.), que les adultes. Ce pourcentage diffère d'une région à une autre en l'occurrence dans les régions de Maradi et Tillabéri ou la sévérité sur la protection des enfants reste élevée, respectivement 46% pour la région de Maradi et 49% pour la région de Tillabéri.

Selon les données du monitoring de protection du mois de septembre 2022, 44% des incidents sécuritaires perpétrés par les groupes armés dans la région Maradi ont affecté directement les enfants, soit 31 incidents sur un total de 71 rapportés.

De façon globale, les enfants sont affectés à 53% du travail d'enfant, 19% cas de violences domestiques, 11% de santé mentale et détresse psychosociale, 9% des violences sexuelles et 8% des travaux de forcés et exploitation.

avoir connaissance des enfants séparés et non accompagnés au sein de leur communauté, ce qui est élevé par rapport aux réalités socio-culturelles au Niger qui pratique le confiage et la prise en charge des enfants par d'autres membres de la famille élargie dans les situations de difficultés (famine, égarements).

Principaux faits dont les enfants sont victimes Ménages



Selon les données de monitoring, l'environnement de protection des enfants s'est progressivement dégradé au fil des années dans les quatre régions affectées par la crise sécuritaire. La dynamique des activités des groupes armés a contribué fortement à cette dégradation, du fait que ces groupes gagnent du terrain et se dissimulent au sein des communautés tout en ciblant directement les enfants, notamment par l'utilisation des enfants pour acquérir des biens de première nécessité, l'enlèvement des enfants contre rançons (région de Maradi), recrutements des enfants pour agrandir leurs rangs (Tillabéri), etc. Cette situation n'est pas sans conséquence pour les enfants, leurs familles et leurs communautés. De septembre-décembre 2022 plus de 6 000 cas de protection d'enfants (enfants séparés, chefs de famille, malades sévères, victimes d'incidents sécuritaires, etc.) ont été identifiés et documentés par le monitoring au niveau des quatre régions



6. Education

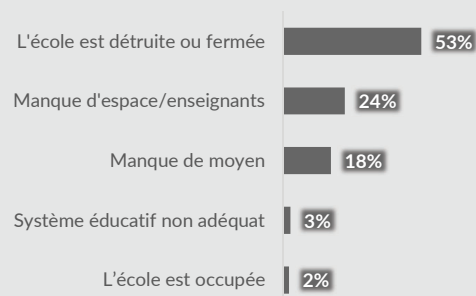
La crise sécuritaire et humanitaire a entraîné des conséquences néfastes sur la scolarité des enfants dans les régions de Tillabéri, Tahoua, Maradi, et Diffa. Selon les données du Cluster Éducation, au 31 décembre 2022, 878 écoles dont 848 écoles primaires et 30 écoles secondaires sont fermées, officiellement dans ces quatre régions avec un effectif de 73 864 élèves dont 49% sont des filles. La région de Tillabéri se distingue par le nombre d'écoles fermées et d'enfants déscolarisés avec 68 857 élèves soient 93% du total des enfants affectés.

39% des personnes interviewées au cours de quatre derniers mois estiment que l'environnement scolaire des enfants n'est pas sûr et les raisons avancées sont entre autres le manque d'infrastructures sécurisées qui représente 30%, l'absence d'un plan d'urgence 26%, les menaces des groupes armés 23%, etc. Les quatre derniers mois de l'année marquent également l'effectivité de la rentrée scolaire des sections (primaires, secondaires), au Niger. Dans ce contexte 48% des personnes interviewées déclarent que leurs enfants n'ont pas repris le chemin de l'école pour des raisons ci-dessus citées.

Les écoles ainsi que les personnels enseignants font régulièrement l'objet de menaces et d'attaques de la part des éléments de groupes armés non étatique en particulier dans la région de Tillabéri ou les incendies des écoles sont fréquents. En plus les familles, les parents sont dissuadés d'envoyer leurs enfants à l'école classique avec des risques de représailles pour ceux qui désobéissent.

L'analyse des données révèle que 83% des écoles fermées ou dys-fonctionnelles sont primaires, 10% des écoles secondaires et 7% des écoles medersa. Ces mêmes données montrent également que la tranche d'âge des enfants de 6-12 ans est affectée à 77% par la déscolarisation et la tranche d'âge des enfants de 13-18 affectée à 23% par la déscolarisation. Il ressort des données, des disparités entre les filles et les garçons, 68% des personnes interviewées au cours des quatre derniers mois pensent que les garçons ont plus de chance d'aller à l'école que les filles et les raisons évoquées sont entre autres les mariages d'enfants, les tâches ménagères et les menaces sécuritaires (agression sexuelle, viol, enlèvements, etc.).

Principales raisons de déscolarisation Informateurs clés



7. Besoins spécifiques et accès aux soins de santé

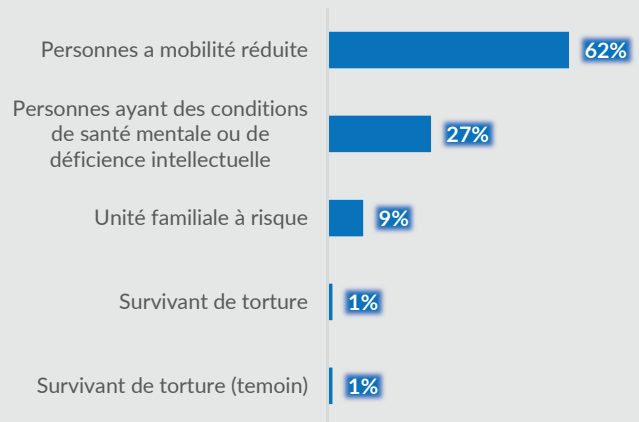
Le contexte sécuritaire et humanitaire délétère qui pèse sur les familles, communautés dans les zones affectées n'est pas sans conséquences pour les personnes à besoins spécifiques (femmes, enfants, personnes handicapées, personnes âgées, malades sévères et chroniques, etc.). Selon les données du HNO 2022, 4,2% des personnes dans le besoin en 2022 sont des personnes avec handicap et 4% sont des personnes âgées de 59ans et plus.

51% des personnes interviewées au cours des quatre derniers mois de l'année 2022 confirment la présence des personnes à besoins spécifiques dans les ménages et 58% des personnes à besoins spécifiques sont des femmes et 42% des hommes. Cette disparité entre les hommes et femmes s'explique par le fait que 60% des personnes âgées incapables de prendre soin d'elles-mêmes sont des femmes ainsi que les principales catégories de besoins spécifiques identifiés au cours de cette période sont entre autres les personnes à mobilité réduite qui représentent 62%, les personnes ayant de conditions médicales sérieuses 27%, personnes ayant de problème de santé mentale ou de déficience intellectuelle 9%, etc. La situation des personnes à besoins spécifiques n'a pas connu des améliorations significatives malgré les gaps identifiés, cela du fait de la faiblesse des réponses en matière de prise en charge des PBS apportées par les acteurs étatiques et de protections.

L'accès aux soins de santé pour les populations et particulièrement les personnes à besoins spécifiques reste un problème majeur dans les zones affectées par la crise sécuritaire et humanitaire. En plus des menaces sécuritaires, ces zones disposent de peu ou pas d'infrastructures sanitaires fonctionnelles avant cette crise. Aussi les difficultés d'accès et les risques sécuritaires limitent fortement la mise en place de cliniques mobiles dans les zones d'urgences.

Les principales contraintes citées par les populations sur l'accès aux soins de santé sont entre autres 28% manque de médicaments appropriés, 21% manque d'infrastructures de santé, 18% manque de moyens pour payer les soins, et 12% manque du personnel médical qualifié.

Principaux besoins spécifiques Ménages



8. Solutions durables

Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (1998), le Cadre du IASC sur les solutions durables, la Convention de Kampala et la Loi No 2018-74 du 10 décembre 2018 relative à la protection et à l'assistance aux personnes déplacées internes. Selon son article 2, para. 3, stipule qu'une solution durable est « obtenue lorsque les PDI n'ont plus besoin d'aide et de protection spécifique liées à leur déplacement et peuvent jouir de leurs droits sans discrimination résultant de leur déplacement. ».

Suivant une note d'orientation du comité technique tripartite du Nexus urgence-développement-paix sur le déplacement des populations, retours et solutions durables de juillet 2022, le Ministère l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes procède à l'élaboration d'une stratégie nationale sur les solutions durables.

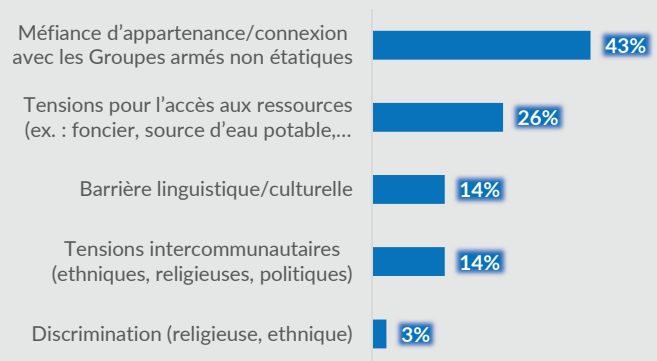
La complexité de la situation des déplacements internes des populations rend difficile la mise en œuvre effective des solutions durables dans le contexte du Niger. Le dispositif d'assistance humanitaire d'urgence RRM (réponses rapides de mouvements de populations) est censé apporter une aide humanitaire au cours des trois premiers mois du choc humanitaire au niveau de toutes les régions humanitaires au Niger, passer ce temps, les autres acteurs étatiques, humanitaires et développements devraient prendre le relais.

Parallèlement au processus d'élaboration de la stratégie nationale des solutions durables, les autorités nigériennes ont entrepris des initiatives pour le retour des déplacés forcés dans leurs villages d'origines, particulièrement dans les régions de Diffa et Tillabéri. Ces retours ont été conditionnés par la prise en compte des besoins spécifiques identifiés sur le terrain qui sont entre autres la sécurisation des zones de retours et la protection des populations, la perspective de sécurité alimentaire

et nutritionnelle (production agricole, autonomisation économique), la restauration de l'autorité de l'État sur tout le territoire et la mise en place d'un plan de démobilisation et de réinsertion pour les repentis (source : situation humanitaire à Torodi-Tillabéri, OCHA, juin 2022).

86% des ménages interviewés disent attendre la mise en œuvre de solutions durables qui passent par l'autonomisation des familles à travers des possibilités de mettre en valeur des champs et terres cultivables, la possibilité d'exercer des activités génératrices de revenus et la possibilité enfin d'avoir des espaces sécurisés pour l'élevage du bétail. 14% des ménages disent qu'ils espèrent un retour dans leurs zones d'origines afin de reprendre leurs activités d'avant la crise.

Inquiétude des populations Ménages



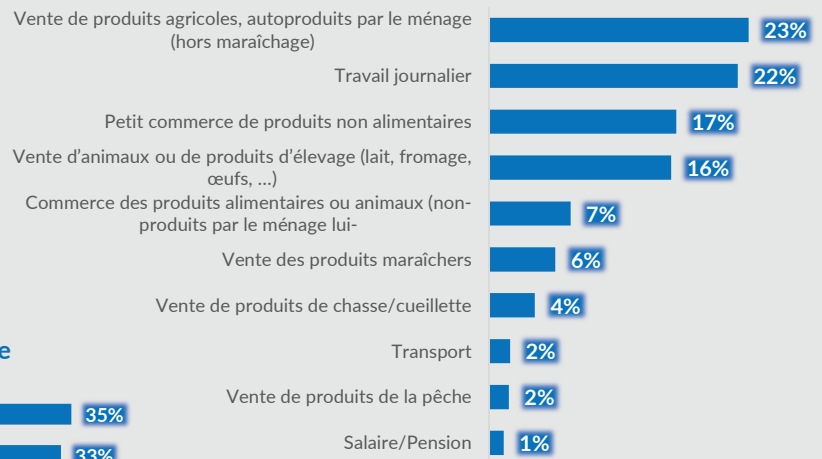
9. Sécurité alimentaire

La dynamique sécuritaire impliquant les mouvements multiples de populations, les extorsions des biens, la fermeture prolongée des marchés hebdomadaires a entraîné des conséquences néfastes sur la sécurité alimentaire des populations civiles dans les zones affectées. Selon, les données du monitoring de protection 664 incidents en lien avec l'extorsion de biens appartenant aux personnes civiles ont été rapportés entre septembre-décembre 2022, au niveau des quatre régions (Diffa, Maradi, Tillabery et Tahoua). Ces extorsions concernent essentiellement les moyens de subsistance des populations, notamment les bétails, les vivres, les biens de premières nécessités etc.

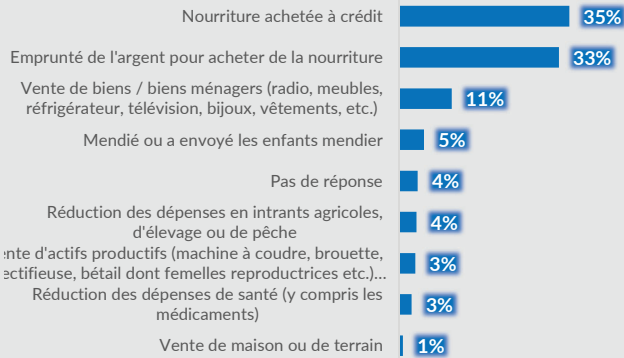
En plus du contexte sécuritaire, la crise climatique continue d'impacter la sécurité alimentaire des populations avec notamment les inondations répétitives, la rareté des pluies, les feux de brousse, la sécheresse, etc. Selon, les données du dispositif national de prévention et gestion des crises alimentaires, 76 878 hectares de pâturage ont été consommés par les feux de brousse en 2022, 6% des ménages disent avoir abandonner au moins 50% de leurs champs cultivables au cours de la saison hivernale pour plusieurs (insécurité, déplacements forcés, rareté des pluies, etc.).

Il ressort des données de protection de septembre-décembre 2022 que les principales sources de revenus des populations sont entre autres les ventes de produits agricoles, le travail journalier, le petit commerce, vente d'animaux, etc. Aussi, 35% des ménages interviewés disent acheter leurs nourritures à crédits, 33% disent avoir recours aux emprunts directs auprès des fournisseurs pour s'acquérir de la nourriture, biens de première nécessité, etc. 56 % des ménages interviewés disent prioriser les dépenses relatives aux moyens de subsistance au détriment des dépenses liées à la santé, éducation, loisir, cérémonie, etc.

Sources principales de revenus Ménages



Strategie de survie Ménages



V. RECOMMANDATIONS

ACTIVITES	ZONE	ACTEURS
Impliquer davantage les communautés affectées dans la réponse sécuritaire à travers la communication, la sensibilisation afin de minimiser les dommages collatéraux pour les populations civiles lors des opérations et patrouilles militaires.	Diffa, Maradi, Tillabery et Tahoua	Autorités étatiques / CIMCORD
Renforcer la redevabilité vis-à-vis des communautés bénéficiaires en les impliquant de façon systématique dans la planification et réponse aux besoins de protection.		Cluster Protection/ acteurs de protection
Inciter les acteurs de protection à se déployer dans les zones moins couvertes par des réponses de protection afin de combler les gaps.		Cluster Protection/ sous-clusters VBG/PE
Renforcez les réponses sur les violences basées sur le genre et protection de l'enfance en particulier dans les régions de Maradi et Tillabéry où des tendances sont alarmantes avec peu de réponses spécifiques aux VBG.	Diffa, Maradi, Tillabery et Tahoua	Services techniques de l'éducation/Cluster Education.
Prendre en compte dans les programmes de réinsertions scolaires, les risques qui pèsent sur l'environnement scolaire des enfants (absence de plan d'évacuation des écoles, la distance avec les lieux d'habitation, etc.), afin de minimiser les éventuelles conséquences sur les enfants.		Autorités/Acteurs humanitaires
Concerter davantage les personnes déplacées dans la recherche des solutions durables (retours zones d'origines, relocalisation, etc.), aux problèmes de protection auxquels elles sont confrontées.	Diffa, Maradi, Tillabery et Tahoua	Autorités/Acteurs humanitaires